

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

N° 73

AMENDEMENT

présenté par

M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 18 par les mots :

« , en particulier les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le présent amendement, le groupe La France insoumise propose d'étendre explicitement le dispositif de protection de l'eau potable à l'ensemble des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), ainsi qu'aux pollutions diffuses, qui représentent une menace majeure pour la qualité des ressources en eau.

Les PFAS constituent une famille de plus de 10 000 substances, caractérisées par leur persistance extrême dans l'environnement et leur capacité à contaminer durablement les ressources en eau. Elles sont retrouvées de manière généralisée dans les eaux superficielles et souterraines, y compris dans des captages destinés à la production d'eau potable. En France, selon les données de l'Agence française pour la biodiversité et Santé publique France, plusieurs centaines de captages présentent

des contaminations avérées par des PFAS, exposant les populations à des risques sanitaires documentés tels que troubles hormonaux, perturbations du système immunitaire et certains cancers.

Par ailleurs, les pollutions diffuses agricoles - incluant nitrates, pesticides et métabolites affectent dangereusement les captages d'eau. En 2023, 16,97 millions de personnes ont été exposées à de l'eau non conforme aux limites de qualité pour les pesticides, contre 10,3 millions en 2022. Les nitrates et métabolites de pesticides sont fréquemment détectés dans les nappes phréatiques, avec un risque accru pour la santé humaine, notamment pour le cancer de la prostate ou des cancers ORL.

En ajoutant explicitement les PFAS aux substances concernées par les programmes d'actions et les interdictions de certains usages, cet amendement renforce la portée préventive du texte, en cohérence avec l'objectif de garantir une eau potable de qualité pour toutes et tous. Il s'agit d'une mesure concrète de protection de la santé publique et de la biodiversité, qui complète le contrôle renforcé des métabolites de pesticides déjà prévu, et permet de faire face à une pollution chimique persistante et largement documentée.